Bowling de Challans

RÈGLEMENT DE LA LIGUE INDIVIDUELLE HANDICAP SAISON 2026-2027

ARTICLE 1. ORGANISATION

La ligue est organisée par le Bowling de Challans et est réservée en priorité au club 201 Her Bowling.

ARTICLE 2. RÈGLES

Une licence F.F.B.S.Q. valable pour la saison en cours est obligatoire pour jouer. La ligue se joue avec un handicap de 70 %.
Port du maillot du club obligatoire.
La consommation d'alcool est interdite pendant la ligue.
Les règlements F.F.B.S.Q. sont appliqués par les joueurs qui en acceptent la responsabilité.
La ligue individuelle 2026-2027 n'est pas homologuée.

ARTICLE 3. JOUEURS

La ligue se joue en individuel. Chaque vendredi à 18h30 de ligue, chaque joueur inscrit et présent effectue les 4 lignes en son nom. Le remplacement ou rajout d'un joueur pendant une soirée n'est pas autorisé.
Un joueur peut rejoindre la ligue en cours de saison en respectant les modalités d'inscription prévues à l'article 9.

ARTICLE 4. DATES

La ligue se joue le vendredi à 18 h 30 en dehors des congés scolaires. La saison 2026-2027 débute en septembre 2026.

ARTICLE 5. ABSENCES

La ligue se joue en individuel, sans équipe et sans blind. À chaque soirée, seuls les joueurs présents et les lignes effectivement jouées sont comptabilisés. En cas d'absence, aucun score ni aucune ligne ne sont ajoutés au joueur ; sa moyenne reste inchangée.
Les annulations de participation doivent respecter les modalités et le délai prévus à l'article 9.

ARTICLE 6. COÛT

Chaque vendredi de ligue, chaque joueur effectue 4 lignes et règle 11,20 € au bowling.
La ligue n'étant pas homologuée, aucun frais d'homologation n'est facturé.

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DE LA SAISON

La ligue se déroule sur la saison 2026-2027. Le calendrier des soirées est communiqué aux joueurs par le bowling.
Les résultats de chaque soirée sont cumulés depuis le début de la saison pour établir et mettre à jour le classement individuel.

ARTICLE 8. CLASSEMENT

Aucun système d'attribution de points n'est utilisé. Le classement est individuel et établi par ordre décroissant de la moyenne handicap, calculée uniquement à partir des lignes effectivement jouées depuis le début de la saison.
Le handicap de 70 % par rapport à 220 est appliqué à chaque joueur en fonction de sa moyenne réelle en ligue depuis le début de la saison. Il est plafonné à 70 points par ligne.
La moyenne handicap est calculée en divisant le total des scores des lignes effectivement jouées, augmentés du handicap appliqué à chacune, par le nombre de lignes effectivement jouées.
Le classement est mis à jour après chaque vendredi de ligue.

ARTICLE 9. INSCRIPTIONS ET ANNULATIONS

Les inscriptions à chaque soirée de ligue doivent être effectuées avant le mercredi précédant la soirée concernée, sur le site www.tournois-bowling.com.

Un joueur souhaitant annuler sa participation doit le faire sur ce même site au plus tard 48 heures avant le début de la ligue, soit le mercredi à 18 h 30 pour la ligue du vendredi.